

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MAI 2026

Convocation du 20 mai 2026

Le lundi vingt-cinq mai deux mil vingt-six, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt mai deux mil vingt-six, s'est réuni à 19h00 sous la présidence de Madame Caroline FRÉMY, maire.

Présents : Caroline FRÉMY, Julien GUÉRIN, Patrick GÉRARD, Lysiane GENTILS, Maël DHERBECOURT.

Excusée : Aude MOUZON

Secrétaire de séance : Maël DHERBECOURT.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 avril 2026
- Délibération sur les ratios d'avancement pour les agents
- Commissions intercommunales
- Festivités du 14 juillet
- Achat d'un vidéoprojecteur
- Informations et questions diverses

Signature du procès-verbal de la séance du 13 avril 2026

Le conseil ayant adopté à l'unanimité le compte-rendu du 13 avril 2026 et conformément aux nouvelles règles de publicité des actes administratifs, le président de séance et le secrétaire de séance signent le procès-verbal de la séance précédente.

Délibération n° 19-2026 :

Délibération fixant les taux de promotion pour les avancements de grade

Sur rapport de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique notamment ses articles L.522-4 et L.522-23 à L.522-31 ;

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 7 avril 2026 ;

Madame le Maire rappelle qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité social territorial, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Madame le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Article 1 :

D'accepter les propositions de Madame le Maire et de fixer, à partir de l'année 2026, les taux de promotion dans la collectivité comme suit :

Cat.	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX %
C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100 %
C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{re} classe	100 %
C	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	100 %
B	Rédacteur	Rédacteur principal de 2e classe	100 %
B	Rédacteur principal de 2e classe	Rédacteur principal de 1re classe	100 %

Article 2 :

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Délibération n° 20-2026 :

Désignation des élus dans les commissions intercommunales

Madame le Maire explique qu'afin de permettre l'étude des différents dossiers soumis au Conseil Communautaire, la Communauté d'Agglomération d'Epernay a décidé la création de sept commissions thématiques lors de la séance du 30 avril 2026.

Il convient à présent aux communes membres de la communauté d'agglomération de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger dans chaque commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** les membres suivants

Eau et assainissement

Titulaire : Julien GUERIN

Suppléant : Patrick GERARD

Politique des déchets, de l'économie circulaire, des énergies renouvelables et de l'environnement

Titulaire : Julien GUERIN
Suppléant : Caroline FREMY

Economie, tourisme, animation du territoire et gestion des grands évènements (Millesium)

Titulaire : Patrick GERARD
Suppléant : Caroline FREMY

Transports, mobilités, voirie (dont transports scolaires)

Titulaire : Caroline FREMY
Suppléant : Julien GUERIN

Éducation, santé, cohésion sociale

Titulaire : Aude MOUZON
Suppléant : Julien GUERIN

Espaces aquatiques

Titulaire : Aude MOUZON
Suppléant : Caroline FREMY

Aménagement, stratégie foncière et équilibre territorial

Titulaire : Julien GUERIN
Suppléant : Caroline FREMY

Délibération n° 21-2026 :

Achat d'un vidéoprojecteur

Madame le Maire expose un devis pour l'installation et la pose d'un vidéoprojecteur pour la salle communale. Il y a un moment que le sujet est abordé au conseil municipal mais aucun chiffrage n'avait été demandé. Il convient à présent d'étudier la proposition et de décider si on valide ce devis.

Le devis pour l'achat, l'installation et la configuration d'un vidéoprojecteur avec un « système son » s'élève à 1 960€ TTC. Il faut prendre en compte que l'intervention d'un électricien est nécessaire pour la pose de nouvelles prises électriques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** d'accepter le devis pour l'achat, l'installation et la configuration d'un vidéoprojecteur avec un « système son » d'un montant de 1 960€ TTC.
- **AUTORISE** le maire à signer le devis
- **CHARGE** le maire de commander les travaux

Délibération n° 22-2026 :

Société SPL-Xdemat – Réunion de l'Assemblée Générale sur la répartition du capital social

La société publique locale (SPL) dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis, notre collectivité a adhéré à la société ainsi que les Départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle, de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

Au 15 avril 2026, SPL-Xdemat comptait 3 513 actionnaires.

Chaque année, conformément à l'article 225-100 du code du commerce, l'Assemblée générale de la société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du Commissaire aux comptes.

À l'occasion de cette réunion, d'autres points peuvent lui être présentés tels qu'un point sur les mandats des commissaires aux comptes ou l'adoption d'une nouvelle version du règlement intérieur ou encore la modification des statuts.

Depuis 2020, il a été décidé d'ajouter à ces points, l'examen de la répartition du capital social suite aux adhésions et sorties intervenues depuis la dernière assemblée.

En effet, tout au long de l'année, de nouvelles collectivités locales ou de nouveaux groupements de collectivités souhaitent devenir actionnaires de la société et achètent à ce titre une action de la société, modifiant la répartition de son capital social. Il arrive également que certains actionnaires décident de sortir de la société et revendent leur action, suite à leur disparition administrative ou faute d'utilisation des outils mis à leur disposition.

Ainsi, depuis mi-avril 2025, 131 actions ont été vendues à des collectivités ou groupements de collectivités pour leur entrée au sein de SPL-Xdemat et 10 ont été rachetées pour permettre à 10 actionnaires de sortir de la société, faute d'utilisation des outils proposés. Ces transferts d'actions ont eu pour conséquence de modifier la répartition du capital social.

Le capital social, divisé en 12 838 actions, est désormais réparti comme suit :

- le Département de l'Aube : 6 553 actions soit 51,04 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 595 actions soit 4,64 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 253 actions soit 1,97 % du capital social,
- le Département de la Marne : 531 actions soit 4,14 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 232 actions soit 1,81 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 275 actions soit 2,14 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 487 actions soit 3,79 % du capital social
- le Département des Vosges : 333 actions soit 2,59 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 579 actions soit 27,88 % du capital social détenues par 3 505 actionnaires.

Sur ces 3 579 actions communales et intercommunales, 531 sont aubois, 591 axonaises, 374 ardennaises, 314 marnaises, 465 haut-marnaises, 663 meurthe-et-mosellanes, 139 meusiennes et 502 vosgiennes.

Ainsi, les 12 838 actions de la société, tous actionnaires confondus, se ventilent comme suit sur les 8 territoires départementaux de la SPL :

Territoire départemental	Nombre d'actions	%	Nombre d'actionnaires	%
Aube	7 084	55,18 %	504	14,35 %
Aisne	1 186	9,24 %	589	16,77 %
Ardennes	627	4,88 %	367	10,45 %
Marne	845	6,58 %	306	8,71 %
Haute-Marne	697	5,43 %	451	12,84 %
Meurthe-et-Moselle	938	7,31 %	655	18,64 %
Meuse	626	4,88 %	140	3,98 %
Vosges	835	6,50 %	501	14,26 %
Total	12 838		3 513	

Cette nouvelle répartition du capital social, détaillée dans la liste des actionnaires annexée à la présente, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale de la SPL.

Or, selon l'article L. 1524-1 du Code général des collectivités territoriales, applicable aux sociétés publiques locales, « *à peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale (...) sur la modification portant sur (...) la composition du capital (...) ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification* ».

Il convient donc d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat et d'autoriser le représentant de la collectivité à voter la résolution correspondante lors de la prochaine Assemblée générale de la société.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, telle que figurant dans la liste des actionnaires annexée à la présente et faisant apparaître la ventilation territoriale suivante :

- le Département de l'Aube : 6 553 actions soit 51,04 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 595 actions soit 4,64 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 253 actions soit 1,97 % du capital social,
- le Département de la Marne : 531 actions soit 4,14 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 232 actions soit 1,81 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 275 actions soit 2,14 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 487 actions soit 3,79 % du capital social
- le Département des Vosges : 333 actions soit 2,59 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 579 actions soit 27,88 % du capital social détenues par 3 505 actionnaires.

- donner pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

Le Maire invite le Conseil à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, telle que figurant dans la liste des actionnaires annexée à la présente et faisant apparaître la ventilation territoriale suivante :

- le Département de l'Aube : 6 553 actions soit 51,04 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 595 actions soit 4,64 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 253 actions soit 1,97 % du capital social,
- le Département de la Marne : 531 actions soit 4,14 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 232 actions soit 1,81 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 275 actions soit 2,14 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 487 actions soit 3,79 % du capital social
- le Département des Vosges : 333 actions soit 2,59 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 579 actions soit 27,88 % du capital social détenues par 3 505 actionnaires.

- **DONNE pouvoir** au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

Informations et questions diverses n'ayant pas donné suite à délibération :

Festivités du 14 Juillet 2026 :

Une réunion de l'association « Givry en fête » a eu lieu. Il a été décidé de faire le même programme que l'année dernière. Il a été décidé d'instaurer un forfait de 5€ pour les personnes qui n'ont pas participé au repas du midi et qui participeront uniquement au repas du soir.

Les frais des festivités sont répartis entre l'association et la commune comme d'habitude. Le feu d'artifice est commandé.

Éclairage public :

La commande d'éclairage public a été déplacée en dehors de l'ancienne mairie, et se situe désormais comme prévu dans la nouvelle armoire électrique près de la mairie.

Messe à Givry-lès-Loisy :

Des discussions sont toujours en cours avec la paroisse pour une éventuelle messe en octobre, seule date disponible pour la paroisse. Potentiellement prévoir une messe au printemps.

Fête des voisins :

Le vendredi 29 mai à 19h30, et non le 30, en raison de contraintes professionnelles pour certains.

Proposition d'échange de terrains entre commune et particulier :

La partie entre la mairie et Guérin + anciennement chez Poly va être mise en vente par le propriétaire, André Dupont-Desaintmartin. Un courrier lui a été adressé pour proposer d'échanger le bas de la salle des fêtes (verger) avec le coin de pelouse adjacent au bâtiment communal pour être utilisé notamment durant les locations, et éventuellement l'habitat du dessus s'il est en bon état. Au vu de la différence des parcelles de l'échange, une proposition d'achat a été demandée au propriétaire, que la commune effectuerait.

Le propriétaire n'est pas favorable à l'échange proposé (la pointe : verger). Le propriétaire propose un autre échange avec d'autres propriétés de la commune, à voir selon les propositions.

Associations des maires, infos dans la newsletter :

Nous avons été informés que les communes peuvent diffuser aux habitant(e)s et en direct les matchs de la coupe du monde, en faisant un mail auprès de M6. Une réponse est en attente de l'association des maires pour savoir si une buvette peut être faite pour ces événements, au nom du comité des fêtes.

Stores de la salle des fêtes :

Il est nécessaire d'avoir des stores pour les fenêtres de la salle des fêtes pour faire de l'ombre et se protéger de la chaleur, et aussi pour assombrir la salle pour des diffusions sur écran. Une commande sera faite sur le compte Amazon de la mairie.

Visite Sénat/Assemblée Nationale :

Il est proposé de faire une nouvelle visite pendant le mandat. D'autres lieux peuvent également être visités : Conseil d'État, Parlement Européen, Conseil Européen...

Monument aux morts :

Il commence à s'abîmer. Voir qui peut restaurer le monument et voir pour avoir des fonds de l'agglo et de la région.

Représentation de la commune :

Julien GUÉRIN est nommé conseiller communautaire délégué, en charge de la gestion du patrimoine communautaire.

Caroline FRÉMY Caroline FREMY a été élue au comité syndical du SIEM (Territoire d'Energies).

Caroline FRÉMY est candidate conseil d'administration de l'Association des Maires de la Marne, élections le mardi 26 mai.

Caroline FRÉMY est candidate pour entrer au conseil d'administration du Crédit Agricole pour les Collectivités Publiques.

Séance levée à 20h45.